

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 MAI 2025

L'an **deux mil vingt-cinq, le 7 mai, à vingt-heures trente**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis salle du Conseil Municipal de **SAINT-AMAND DE COLY** sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GEOFFROID, Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **29 avril 2025**

Nombre de conseillers : **19**, En exercice : **19**, Présents : 11, Votants : 17

**PRÉSENTS** : M. DEMONEIN J-M., M. GEOFFROID V., M. DELPIT M., CESSAC J-B., Mme LAJUGIE Y., Mme RENAUDIE N., Mme DE VIDO M-P ; M. HAMELIN J., M. BARCONNIERE D, MAGNE A-P., M. NOUET M.

**EXCUSÉ(E)S**: Mme LAJOINIE S., M. BARJOT V. ; Mme ESPIAUT E., M. DELPIT G., Mme ROULLAND-BERTHELOT S., M. VALADE R., M. BREUIL J-L., Mme LASSERRE M.

Mme Sandra LAJOINIE a donné procuration à M. Vincent GEOFFROID, ROULLAND-BERTHELOT Sylvie a donné procuration à M. Vincent GEOFFROID, Guillaume DELPIT a donné procuration à Jean-Michel DEMONEIN, Jean-Louis BREUIL a donné procuration à Jean HAMELIN, Robert VALADE a donné procuration à Michel NOUET, Martine LASSERRE a donné procuration à Jean-Baptiste CESSAC.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **Marie-Pierre DE VIDO est désignée secrétaire de séance.**

**Les différents points à l'ordre du jour seront peut-être abordés dans le désordre.**

## **Ordre du jour** :

1/Approbation du procès-verbal du Conseil municipal d'avril 2025

2/ Point personnel :

- Services civiques
- Départs en retraite

3/Travaux

4/ Organisation du 08 mai

5/ Délibération pour la convention « nouvelle donne » sur l'éclairage public avec le SDE 24

6/ Divers

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant un prêt relais. Le Conseil Municipal accepte.

## **1/Approbation du procès-verbal du Conseil municipal d'avril 2025**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal d'avril 2025.

## **2/ Point personnel** :

- Services civiques :

La commune a un agrément pour trois services civiques dont un mutualisé. Pour le moment nous avons pu en recruter un : Noah.

Ces services civiques reçoivent une indemnité de l'état égale à 36,11 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique prévu par le décret du 23 décembre 1982 par mois et la commune doit leur verser au minimum 114.85€ net par mois pour compléter. Le Maire propose de rajouter 200€ net ce qui porterait la part de la commune à 314.85€ net par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

-d'accepter la proposition de M. le Maire et de porter à 314.85€ net par mois l'indemnité versée par la commune aux services civiques.

- Départs en retraite :

Didier Lajoinie sera à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet, il a été convenu qu'il poserait ses congés avant, il sera donc en congé à partir du lundi 12/05/2025.

Josiane Ravidat sera à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet, il a été convenu que ses congés restants lui seraient payés avec sa dernière paie.

Un pot de départ sera organisé pour ces deux départs en retraite.

Anita Breuil devrait encore travailler 1 an et demi ou deux ans avant la retraite.

- Une commission de recrutement est créée pour travailler sur le poste d'agent polyvalent laissé vacant par Josiane Ravidat et les candidatures à venir. Cette commission sera composée de Sylvie Roulland-Berthelot, Martine Lasserre, Yvette Lajugie, Michel Delpit et Vincent Geoffroid. Le Maire proposera bientôt des dates de réunion.
- A la suite du départ de Didier Lajoinie en CDD, le Maire a sollicité trois entreprises pour leur demander des devis pour des prestations d'entretien espaces verts pour 5/6 jours par mois. Sébastien Delbos et Matthieu Bontemps avaient un agenda plein et ne pouvaient pas répondre favorablement à la demande. Jean Hamelin va faire passer un devis.
- Les entretiens professionnels annuels ont bien été effectués par le Maire.

### 3/Travaux

- La demande de subvention auprès de l'ADEME a été effectuée pour l'aire d'accueil vélos. Le Maire propose une réunion avec l'architecte. Il faudra envisager d'autres garages à vélos sur la commune car la flow vélo va développer le cyclotourisme sur la commune d'autant que le raccordement est prévu avec « la Vézère à vélos ».
- Aménagement du bourg de Coly : Les demandes de subventions sont faites et certaines ont même obtenu une réponse positive. Il faut attendre la réponse des banques sollicitées pour un prêt avant de lancer l'appel d'offre et les travaux.
- Alain-Pierre rappelle le projet de remettre un panneau d'affichage aux poubelles de Coly. Jean-Baptiste soulève le problème du bac à vêtements qui n'est pas vidé à Coly. Lors de l'aménagement de la place le problème devrait être résolu mais peut-être faudra-t-il mettre une caméra (Jean-Louis va se renseigner auprès du SICTOM)

### 6 /Divers (première partie)

- Mme Dachary qui loue actuellement la petite salle près de la salle de convivialité a envoyé un préavis de départ. Le Conseil Municipal accepte qu'elle puisse partir avant la fin de son préavis

selon sa demande. Elle continuera à dispenser les cours de yoga jusqu'à la fin de l'année scolaire dans la grande salle.

- Lettre de remerciement du collège pour la participation communale au voyage scolaire.

#### **4/ Organisation du 08 mai**

- Les commémorations auront lieu à 11h00 à Coly et à 11h30 à Saint-Amand de Coly. Un pot sera offert à l'issue des cérémonies aux personnes venues y assister devant la salle du Conseil Municipal et si le temps est mauvais au séchoir à tabac. Alain-Pierre donnera lecture du texte du ministre avec le Maire.
- 25 exposants sur le marché de l'artisanat. A 18h00 un pot de remerciement aux participants de cette journée sera organisé à C'art.thé.sien.
- Bonne cohésion entre les artisans du bourg pour l'organisation.

#### **5/ Délibération pour la convention avec le SDE 24**

Le diagnostic complet des installations d'éclairage public réalisé par le SDE 24 a mis en évidence une vétusté importante des installations de l'ordre de 33%.

Face à ce constat et aux évolutions réglementaires et technologiques introduites par l'arrêté du 27 décembre 2018, le SDE 24 a établi une stratégie pour pouvoir accompagner les communes dans la modernisation de leur parc d'éclairage public.

Dans la continuité de la refonte du règlement d'intervention, le SDE 24 propose aujourd'hui à l'ensemble des communes une convention adaptée à leurs besoins propres en matière d'éclairage public afin de les accompagner dans la modernisation de leur parc, avec pour finalité, des économies d'énergie et donc un allègement de leurs factures d'électricité pour ce poste.

Cette convention vous est aujourd'hui proposée sur les bases suivantes :

- Réflexion de la commune sur la rationalisation du parc et des horaires de fonctionnement,
- Estimation des travaux à réaliser et des économies d'énergie correspondantes,
- Définition d'un plan (pluriannuel) de travaux et engagement réciproque sur un montant (annuel) de travaux,
- Régularisation du transfert des biens mis à disposition (inventaire).

Il vous est proposé :

- De retenir une durée de réalisation des travaux de maximum 10 ans et de fixer une date de démarrage de travaux,
- D'estimer un coût annuel de travaux
- D'estimer une provision budgétaire estimative annuelle pour la commune (variation annuelle tolérée de 20%)
- D'autoriser le Maire à signer la convention de modernisation du parc d'éclairage public et le procès-verbal de mise à disposition des biens avec le SDE 24.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- DECIDE de retenir une durée de travaux d'un an car il n'y a que trois foyers et de démarrer ces travaux en 2026.
- DECIDE de fixer un montant annuel de travaux de 4750.00€ HT

- DECIDE de fixer la provision budgétaire annuelle à 3088.00€ HT représentant la part de la commune.
- AUTORISE le Maire à signer la convention de modernisation du parc d'éclairage public et le procès-verbal de mise à disposition des biens avec le SDE 24.

## **6/ Divers (suite)**

- Délibération prêt relais pour attendre les subventions de l'abbaye concernant la dernière tranche :

Le Maire rappelle que la commune avait contracté un prêt relais de 141 000€ en attendant les subventions de la tranche conditionnelle 5 de la restauration de l'abbaye. Le prêt était consenti pour une durée d'un an. L'opération n'étant à ce jour pas encore soldée, les soldes des subventions n'ont pas encore été demandés et donc perçus, néanmoins il convient de rembourser ce prêt. Le Maire propose au Conseil Municipal de verser la somme de 19 998.13€ et de contracter un nouveau prêt relais de 122 500€ qui solderaient le prêt 10001006049 de 141 000€ avec les intérêts.

Ce nouveau prêt relais serait consenti par le Crédit agricole en attendant les subventions pour une année avec un taux fixe de 2.41% et une périodicité de paiement des échéances d'intérêts trimestrielle. Les frais de dossier s'élevant à 300 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-ACCEPTE la proposition de M. le Maire et l'autorise à faire procéder au paiement de 19 998.13€ au crédit agricole pour solder le prêt 10001006049 et à contracter l'emprunt de 122 500€ avec un taux de 2.41% et une périodicité trimestrielle pour le paiement des intérêts.

- Changement de statut d'une parcelle relevant du domaine privé de la commune :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2022-05-01 du 03 mai 2022 acceptant la cession du chemin cadastré ZC 204 par M. Jean-Pierre JUILLAT à la commune. Ce chemin est dans le domaine privé, le Maire souhaite le faire classer en voie communale dans le domaine public de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-CLASSE la parcelle ZC 204 en voie communale dans le domaine public de la commune.

- Décision modificative de budget :

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget multiple rural et sur le budget principal afin de pouvoir s'acquitter d'un avis de somme à payer imprévu de la caisse des dépôts ainsi :

Budget multiple rural :

+ 100.00 au 6585 en dépenses de fonctionnement  
+ 100.00 au 7573621 en recettes de fonctionnement

Budget principal :

-100.00 au 65315  
+100.00 au 65736221

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-VALIDE la proposition de décision modificative des budgets multiple rural et principal tel qu'indiqué par le Maire.

- Point Voirie :

Le Maire demande à la commission voirie (Michel Delpit, David Barconnière et Jean-Louis Breuil) de faire un état des lieux de la voirie communale, des trous et peintures également.

Josy Gardette demande des ralentisseurs à Foussigne.

La famille Church demande une signalisation adaptée route des terres blanches et à Pont royal. Ils soulèvent le problème de retournement des camions. Le Maire va leur faire une réponse. Le Mur a été fait et l'aménagement du carrefour est en réflexion. Les panneaux adéquats seront implantés.

- Incendie à Coly :

M. et Mme Notter ont fait un chèque de remboursement des frais de repas des pompiers intervenus sur leur incendie.

- Problèmes relevés aux Costes à Coly : poubelles stockées longtemps en extérieur, voitures en stationnement abusif (plus de 7 jours consécutifs sans bouger sur la voie publique).
- Les bacs de fleurs en bois au séchoir à tabac ont pourri, le Maire a demandé à Laurent et Cédric de faire un prototype pour environ 100€.
- A la suite d'une sollicitation d'une locataire au lotissement de Chazelle, Michel Delpit s'occupera de changer les carreaux qui sont dangereux. Il proposera un devis pour les sanitaires du sous-sol. (Pose de douche et lavabo en faïence), Cédric posera le store. Le fossé ravine dans le chemin de la maison, les buses sont à vérifier, peut-être un problème d'écoulement des eaux.
- Demande du président du foot de Condat Daniel Peyrot pour l'utilisation du terrain de foot de Coly (septembre à février pour les entraînements). Nous allons travailler sur un projet de convention avec paiement des « fluides » qui sera soumis au Conseil Municipal. Le président du club demande également le prêt du bus , le conseil refuse cette dernière demande.
- Un certificat d'urbanisme opérationnel (CUb) a été déposé par le camping des Malénies pour un gros projet de développement.
- Jean Hamelin voudrait savoir où en est le projet d'aménagement des poubelles de la Rivière. Le Maire répond que les agents communaux vont poser une ganivelle et faire pousser du chèvrefeuille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

## **OBSERVATIONS**

**Signatures du Conseil**

**Le Maire,**

**V. GEOFFROID**